

JES

B490

125,00 EUR

10/1955,

(pour l'établissement)	
SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE	CSI : 15,00 EUR VOL N°
Droits : 125,00 EUR	
TAXES :	
CSI ⁽¹⁾ :	
TOTAL	
L'AN DEUX MILLE DIX SEPT Le VINGT DEUX FEVRIER Maître Jacques SAPIN, Notaire à SAUZE-VAUSSAIS (Deux-Sèvres), 8 bis, Grand'Rue, soussigné, A ETABLI le présent acte authentique, contenant : ACTE RECTIFICATIF AU MODIFICATIF à l'Etat descriptif de Division et Règlement de Copropriété de l'immeuble sis à PARIS (9^{ème} Arrondissement), 92 Rue Saint Lazare. PREALABLEMENT A L'ACTE RECTIFICATIF, objet des présentes, il est exposé ce qui suit : <u>EXPOSE</u> I.- Aux termes d'un acte sous seings privés en date à PARIS du 11 mars 1976, déposé le même jour au rang des minutes de Maître BRISSE, Notaire à MEUDON (Hauts de Seine), dont une copie authentique a été publiée au 3^{ème} Bureau des Hypothèques de PARIS, le 2 août 1976, volume 1687 numéro 1, + La Société Civile Immobilière "SAINT-LAZARE" a établi l'état descriptif de division et le règlement de copropriété d'un ensemble immobilier sis 92 rue Saint-Lazare, 75009 PARIS, sur un terrain figurant actuellement au cadastre : section AK N° 58, pour une contenance de 20 ares 09 centiares, ✕ Cet acte a été suivi par un autre acte reçu par Maître BRISSE, Notaire sus- nommé, le 5 Juillet 1976, contenant établissement d'un nouvel état descriptif de division en remplacement de l'état sus-visé et d'un modificatif de cet état	

(1) CSI : Contribution de Sécurité Immobilière.

Les dispositions des articles 34, 35 et 36 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'appliquent : elles garantissent pour les données vous concernant, auprès de la conservation des hypothèques, un droit d'accès et un droit de rectification.

descriptif, dont une copie authentique a été publiée au 3^{ème} Bureau des Hypothèques de PARIS, le 2 août 1976, volume 1688 numéro 1,

Ledit état descriptif de division ayant été modifié une seconde fois suivant acte établi par Maître BRISSE, notaire sus-nommé, le 6 avril 1978, dont une copie authentique a été publiée au 3^{ème} Bureau des Hypothèques de PARIS, le 8 mai 1978, volume 2223 numéro 3,

Etant précisé qu'un procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire des copropriétaires en date du 25 mars 1987, a été déposé au rang des minutes de Maître HERBERT, Notaire à PARIS, suivant acte reçu par lui, le 29 décembre 1987, dont une copie authentique a été publiée au 3^{ème} Bureau des Hypothèques de PARIS, le 12 septembre 1989, volume 1989 P numéro 5410,

Le terrain sur lequel est implanté l'immeuble appartenait à la Société Civile Immobilière "SAINT LAZARE", pour l'avoir acquis, savoir :

- Partie, suivant acte reçu par Maître BRISSE, Notaire Associé à MEUDON (Hauts de Seine), le 23 Novembre 1973, dont une copie authentique a été publiée au 3^{ème} Bureau des Hypothèques de PARIS, le 18 décembre 1973, volume 851 numéro 4.

- Surplus, suivant acte reçu par Maître BRISSE, Notaire associé sus-nommé, le 15 Janvier 1976, dont une copie authentique a été publiée au 3^{ème} Bureau des Hypothèques de PARIS, le 5 février 1976, volume 1532 numéro 6.

II.- Suivant acte reçu par Maître Bernard CARVAIS, Notaire Associé à PARIS (Dix-Septième Arrondissement), le 23 novembre 2000,

La Société dénommée « ROCHEFORT », Société A Responsabilité Limitée, au capital de 100.000,00 Francs, ayant son siège social à paris (Quinzième Arrondissement), 105 Rue de l'Abbé Groult, identifiée sous le numéro SIREN 421 778 895, Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS, par le moyen de sa représentante.

A vendu à La Société dénommée « SOCIETE DES TRAINS EXPOSITIONS », Société Anonyme au capital de 200.000,00 Euros, ayant son siège social à PARIS (Neuvième Arrondissement), 88 Rue Saint Lazare, identifiée sous le numéro SIREN 432 414 076, Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS, par le moyen de son représentant. /

LES PARTIES DIVISES ET INDIVISES, dépendant de l'ensemble immobilier, sis à PARIS (Neuvième Arrondissement), 92 Rue Saint Lazare, cadastré section AK, numéro 58, pour une contenance de 20a 09ca.

Le lot numéro MILLE CENT TRENTE NEUF (1139) : /

Bâtiment unique, au premier sous-sol bas de la galerie marchande, un local numéro 12 à usage commercial.

Et les MILLE DEUX CENT QUATRE VINGT SEIZE / CENT MILLIEMES (1.296/100.000èmes) des parties communes générales.

Cette acquisition a été faite moyennant le prix principal de UN MILLION SEPT CENT CINQUANTE MILLE FRANCS (1.750.000,00 Francs), dont la contre-valeur est de DEUX CENT SOIXANTE SIX MILLE SEPT CENT QUATRE VINGT CINQ EUROS SOIXANTE DIX HUIT CENTIMES (266.785,00 €), indiquée ici à titre informatif, lequel prix payé comptant aux termes dudit acte qui en contient quittance.

Une copie authentique de cet acte a été publiée au 3^{ème} Bureau des Hypothèques de PARIS, le 29 décembre 2000, volume 2000 P, numéro 8451.

III.- Aux termes d'un acte reçu par Maître Nicolas CHEVRON, Notaire Associé à FONDETTES (Indre et Loire), le 21 mai 2001,

Monsieur Hossein Mohamed DINDAR, commerçant, né à SAINT DENIS DE LA REUNION, le 04 mars 1945, époux séparé contractuellement de biens de Madame Katizan ISMAEL, demeurant à SAINT DENIS DE LA REUNION, 61 Rue Labourdonnais,

A vendu à La Société dénommée « SOCIETE DES TRAINS EXPOSITIONS », Société Anonyme au capital de 200.000,00 Euros, ayant son siège social à PARIS (Neuvième Arrondissement), 88 Rue Saint Lazare, identifiée sous le numéro SIREN 432 414 076, Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS, par le moyen de son représentant.

LES PARTIES DIVISES ET INDIVISES, dépendant de l'ensemble immobilier, sis à PARIS (Neuvième Arrondissement), 92 Rue Saint Lazare, cadastré section AK, numéro 58, pour une contenance de 20a 09ca.

Le lot numéro MILLE CENT TRENTE HUIT (1138) :

Au premier sous-sol bas, avec façade et accès au niveau bas de la galerie marchande, un local portant le numéro 11 à usage commercial.

Et les SEPT CENT UN / CENT MILLIEMES (701/100.000èmes) des parties communes générales.

Cette acquisition a été faite moyennant le prix principal de QUATRE CENT MILLE FRANCS (400.000,00 Francs), dont la contre-valeur est de SOIXANTE MILLE NEUF CENT SOIXANTE DIX NEUF EUROS SOIXANTE ET UN CENTIMES (60.979,61 €), indiquée ici à titre informatif, lequel prix payé comptant aux termes dudit acte qui en contient quittance.

Une copie authentique de cet acte a été publiée au 3^{ème} Bureau des Hypothèques de PARIS, le 16 août 2001, volume 2001 P, numéro 4841.

Suivi d'une attestation rectificative en date du 26 septembre 2001, publiée au 3^{ème} Bureau des Hypothèques de PARIS, le 28 septembre 2001, volume 2001 P numéro 5804.

IV.- Il dépendait notamment de cet ensemble immobilier une surface commerciale située au premier sous-sol, dont un dégagement situé entre les lots 1138 et 1139 du règlement de copropriété et jouxtant la galerie marchande.

Ce dégagement a fait l'objet d'un rapport d'expertise dressé par le Cabinet SERRAIN, géomètre-expert à PARIS, en date du 9 février 2005, dont copie est demeurée ci-jointe et annexée, duquel il résulte ce qui suit :

Superficie du lot à créer et à céder à la Sté des TRAINS EXPOSITIONS :

La superficie du lot à céder est de 17,30 m²

Etablissement du prix d'acquisition :

La valeur du prix d'acquisition du lot dont il s'agit a été fixé à : 18.546 €.

Un plan du local ancien, un plan du local intermédiaire, et un plan du local nouveau, demeureront annexés aux présentes.

V.- Délibérations de l'assemblée générale des copropriétaires en date du 05 décembre 2005

Aux termes d'une délibération de l'assemblée des copropriétaires en date du 05 décembre 2005 :

L'Assemblée constatant que La Société TRAINS EXPOSITION a regroupé des parties communes avec ses lots 1138 et 1139, sans autorisation préalable de l'Assemblée Générale, décide de régulariser cette situation sous réserve du respect des conditions suivantes :

- Achat des parties communes concernées pour le prix de 18.546 Euros, conformément au rapport du 09/2005 DE Monsieur Max BRAMI, expert agréé par la Cour de Cassation.
- Création d'un nouveau lot n° 1470, conformément aux pals du Cabinet SERRAIN du 12/05/2004 ;
- Modifications des tantièmes de charges conformément aux calculs établis par le Cabinet SERRAIN, le 12/05/2004 et paiement de ceux-ci par TRAINS EXPOSITIONS à compter de la date des travaux.
- Prise en charge des frais de modification.

Le Cabinet DESLANDES est mandaté pour signer les actes nécessaires.

Une copie de cette assemblée certifiée conforme par le syndic avait été annexée à l'acte modificatif de l'état descriptif de division et au règlement de copropriété reçu par Maître Jacques SAPIN, Notaire soussigné les 22 décembre 2006 et 10 octobre 2008, plus amplement énoncé ci-après.

VI.- Suivant acte reçu par Maître Jacques SAPIN, Notaire à SAUZE VAUSSAIS (Deux-Sèvres), soussigné, le 22 décembre 2006, il a été procédé au modificatif à l'état descriptif de division et au règlement de copropriété de l'immeuble sis à PARIS (Neuvième Arrondissement), 92 Rue Saint Lazare, cadastré section AK, numéro 58, pour une contenance de 20a 09ca, portant sur :

La création d'un nouveau lot par la privatisation de parties communes affectées jusqu'alors à usage de dégagement, ainsi qu'il est dit ci-dessus, d'une surface de 17,30m², au premier sous-sol bas, jouxtant la galerie marchande.

+ Ce nouveau lot porte le numéro MILLE QUATRE CENT SOIXANTE NEUF (1469) de l'état descriptif de division.

Quote-part des parties communes :

Il a été créé et affecté à ce nouveau lot :

- DEUX CENT TRENTE CINQUIEMES (235èmes) de copropriété dans les parties communes générales, qui s'ajouteront aux 100.000èmes existant actuellement, en sorte que le dénominateur commun des tantièmes de copropriété dans les parties communes générales, pour l'ensemble des lots existant à ce jour, sera exprimé désormais, à la suite de cette modification, en 100.235èmes au lieu de 100.000èmes.

Ce nouveau lot, issu de la privatisation de parties communes, devient la propriété du SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES DE L'IMMEUBLE SIS A PARIS, 9^{ème}, 92, RUE SAINT LAZARE, ↘

En conséquence, l'état descriptif de division a été modifié et complété comme suit :

Au premier sous-sol bas de la galerie marchande :

LOT NUMERO MILLE QUATRE CENT SOIXANTE NEUF (1469) ↗

Une surface de 17,30 m² située entre les lots 1138 et 1139 de la copropriété, à usage d'accueil,

Et les DEUX CENT TRENTE CINQ / CENT MILLE DEUX CENT TRENTE CINQUIEMES (235/100.235èmes) des parties communes.

Il est ici précisé que ces modifications n'aggravent pas les charges de copropriété des copropriétaires titrés, mais au contraire les diminuent, car seul le dénominateur est augmenté, et le numérateur, pour chacun des autres lots reste inchangé.

TABLEAU RECAPITULATIF

Le tableau récapitulatif des lots et des quotes-parts désignés ci-dessus se présente de la façon suivante :

Lot	Bat.	Esc.	Etage	Nature du lot	Quote-part / 100235è	Observations
1138	U	7	1 ^{er} S/sol bas	Local n° 11 à usage commercial	701	
1139	U	7	1 ^{er} S/sol bas	Local n° 12 à usage commercial	1296	
1469	U	7	1 ^{er} S/sol bas	Dégagement	235	

Le n° 1469 provenant de la transformation de parties communes en parties privatives.

Cet acte a été déposé à la Conservation des Hypothèques de PARIS (75972), Troisième Bureau, 6, Rue Paganini, le 09 février 2007, et a fait l'objet d'un refus en date du 13 février 2007, référencé sous le numéro 2007 U 123, pour absence du tableau récapitulatif des lots et de l'exemplaire supplémentaire de ce tableau et des plans éventuellement pour le cadastre, conformément à l'article 71, § E1, du décret du 14 octobre 1955.

Cet acte a été redéposé à la Conservation des Hypothèques de PARIS (Troisième Bureau), le 22 mars 2007, qui a fait l'objet d'un nouveau refus en date du 26 mars 2007, référencé sous le numéro 2007 U 239, pour refus U 123 non régularisé, le tableau récapitulatif doit comporter tous les lots existants à ce jour et le lot créé avec les tantièmes correspondants et totalisés.

Observation étant ici faite que cet acte avait fait l'objet d'un dépôt de pièces, reçu par Maître Jacques SAPIN, Notaire à SAUZE VAUSSAIS (Deux-Sèvres), soussigné, le 10 octobre 2008, dont il sera plus amplement relaté ci-après.

VII.- Aux termes d'un acte reçu par Maître Jacques SAPIN, Notaire à SAUZE VAUSSAIS (Deux-Sèvres) soussigné, le 22 décembre 2006,

LE SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES DE L'IMMEUBLE sis à PARIS (Neuvième Arrondissement), 92 Rue Saint Lazare, par le moyen de son représentant,

A vendu à La Société dénommée « SOCIETE DES TRAINS EXPOSITIONS », Société Anonyme au capital de 200.000,00 Euros, ayant son siège social à PARIS (Neuvième Arrondissement), 88 Rue Saint Lazare, identifiée sous le numéro SIREN 432 414 076, au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS, par le moyen de son représentant.

LES PARTIES DIVISES ET INDIVISES, dépendant de l'ensemble immobilier, sis à PARIS (Neuvième Arrondissement), 92 Rue Saint Lazare, cadastré section AK, numéro 58, pour une contenance de 20a 09ca.

Le lot numéro MILLE QUATRE CENT SOIXANTE NEUF(1469) :

Au premier sous-sol bas, un accueil.

Et les DEUX CENT TRENTE CINQ / CENT MILLE DEUX CENT TRENTE CINQUIEMES (235 / 100.235èmes) des parties communes générales.

Cette acquisition a été faite moyennant le prix principal de DIX HUIT MILLE CINQ CENT QUARANTE SIX EUROS (18.546,00 €), lequel prix payé comptant aux termes dudit acte qui en contient quittance.

Une copie authentique de cet acte a été publiée au 3^{ème} Bureau des Hypothèques de PARIS, le 16 octobre 2008, volume 2008 P, numéro 5821.

ptaine
des lots
1138 et 1139.
et 1469.

ER lot 1469

VIII.- Suivant acte reçu par Maître Jacques SAPIN, Notaire à SAUZE VAUSSAIS (Deux-Sèvres), soussigné, le 10 octobre 2008, il a été procédé au dépôt de pièces du tableau récapitulatif fournis par Le CABINET DESLANDES, suite aux nombreuses demandes et relances faites auprès dudit Cabinet, pour l'obtention de ce tableau, afin de pouvoir procéder à la publication des actes reçus par Maître Jacques SAPIN, Notaire sus nommé, les 22 décembre 2006, contenant « le modificatif à l'état descriptif de division et au règlement de copropriété de l'immeuble sis à PARIS (Neuvième Arrondissement), 92 Rue Saint Lazare, cadastré section AK, numéro 58, pour une contenance de 20a 09ca, et de la vente par le Syndicat des Copropriétaires dudit immeuble, du lot 1469 », tel que le tout est plus amplement relaté ci-dessus.

Modif
Une copie authentique de cet acte de dépôt de pièces a été publiée au 3^{ème} bureau des hypothèques de PARIS, le 16 octobre 2008, volume 2008 P, numéro 5818.

CECI EXPOSE, il est passé à L'ACTE RECTIFICATIF AU MODIFICATIF à l'Etat descriptif de Division et Règlement de Copropriété de l'immeuble sis à PARIS (9^{ème} Arrondissement), 92 Rue Saint Lazare.

Afin d'effectuer :

- l'annulation par suite de la suppression des lots 1138 – 1139 et 1469 et des tantièmes attribués à ces lots, formant les parties communes générales,
- et à la réunion par la création d'un nouveau lot, portant le numéro 1470 et des tantièmes attribués à ce lot, formant les parties communes générales

Le tout dépendant de l'ensemble immobilier sis à PARIS (Neuvième Arrondissement, 92 Rue Saint Lazare, cadastré section AK, sous le numéro 58, pour une contenance de 20a 09ca.

CRÉATION D'UN NOUVEAU LOT PAR LA RÉUNION DE LOTS :

Il est procédé par les présentes :

- A l'annulation des lots

Numéro MILLE CENT TRENTE HUIT (1138) ✓ /

Au premier sous-sol bas, avec façade et accès au niveau bas de la galerie marchande, un local portant le numéro 11 à usage commercial.

Et les SEPT CENT UN / CENT MILLE DEUX CENT TRENTE CINQUIEMES (701/100.235èmes) des parties communes générales.

Numéro MILLE CENT TRENTE NEUF (1139) : ✓ /

Bâtiment unique, au premier sous-sol bas de la galerie marchande, un local numéro 12 à usage commercial.

Et les MILLE DEUX CENT QUATRE VINGT SEIZE / CENT MILLE DEUX CENT TRENTE CINQUIEMES (1.296/100.235èmes) des parties communes générales.

Et numéro MILLE QUATRE CENT SOIXANTE NEUF (1469) :

Au premier sous-sol bas, un accueil.

Et les DEUX CENT TRENTE CINQ / CENT MILLE DEUX CENT TRENTE CINQUIEMES (235 / 100.235èmes) des parties communes générales.

Du fait de leur réunion.

- Et à leur remplacement par le nouveau lot créé, dont la désignation est la suivante :

Ville de PARIS (75009) (Neuvième arrondissement),

Dans un ensemble immobilier en copropriété sis à PARIS (Neuvième Arrondissement), 92 Rue Saint-Lazare,

Figurant au cadastre de la manière suivante :

Sect.	N°	Lieudit	Contenance			Nature
			Ha	A	Ca	
AK	58	92 rue Saint-Lazare		20	09	Sol
Soit, une contenance totale de				20	09	

Le Lot numéro MILLE QUATRE CENT SOIXANTE DIX (1470) ✓

Escalier 7, au premier sous-sol bas, un local à usage commercial, comprenant un accueil, six bureaux, une salle de réunion, une cuisine, une salle d'eau, deux water-closets, un débarras, un dégagement

Et les tantièmes suivants :

Et les DEUX MILLE DEUX CENT TRENTE DEUX / CENT MILLE DEUX CENT TRENTE CINQUIEMES des parties communes,
ci..... 2232 / 100.235èmes ✓

Tel que cet immeuble se poursuit et comporte, avec toutes ses aisances, dépendances et immeubles par destination, servitudes et mitoyennetés, tous droits et facultés quelconques, sans exception ni réserve.

DECLARATIONS

Conformément à l'article 71 du décret du 14 octobre 1955, il est ici précisé que les lots numéros 1138 – 1139 et 1469 supprimés pour être réunis, ne sont pas grevés de droits ou charges différents pouvant mettre obstacle à la présente réunion.

NOUVELLE REPARTITION DES CHARGES DE COPROPRIETE

La quote-part des parties communes générales du nouveau lot est égale à l'addition des quotes-parts des lots 1138 – 1139 et 1469, savoir : 2.232 / 100.235èmes.

PLANS

Aux présentes il est annexé après mention :
Etat ancien,
Etat intermédiaire,
Etat nouveau.

TABLEAU RECAPITULATIF

Conformément à l'article 71 du décret numéro 55-1350 du 14 octobre 1955, modifié par le décret numéro 59-90 du 7 janvier 1959.

Le tableau récapitulatif des lots et des quotes-parts désignés ci-dessus se présente de la façon suivante :

Lot	Bât.	Esc.	Etage	Nature du lot	Quote-part / 100.235èmes	Observations
1138	U	7	1 ^{er} S/Sol bas	Local n° 11 à usage commercial	701	Annulé pour former le lot n° 1470
1139	U	7	1 ^{er} S/Sol bas	Local n° 12 à usage commercial	1296	
1469	U	7	1 ^{er} S/Sol bas	Dégagement	235	
1470	U	7	1 ^{er} S/Sol bas	Local à usage commercial	2232 ✶	Issu des parties communes et annulé pour former le lot 1470. Réunion des lots nos 1138, 1139 & 1469

POUVOIRS

Les parties, agissant dans un intérêt commun, donnent tous pouvoirs nécessaires à tout clerc de l'office notarial dénommé en tête des présentes, à l'effet de faire dresser et signer tous actes complémentaires ou rectificatifs pour mettre le présent acte en concordance avec tous les documents hypothécaires cadastraux ou d'état civil.

DROIT(S) D'ENREGISTREMENT

Conformément à l'article 679 du Code général des impôts, le présent acte ne comportant aucune disposition visée à l'article 677 du même code, celui-ci est soumis à l'imposition fixe prévue par l'article 680 du Code général des impôts. Le paiement de cette taxe fixe pourra avoir lieu sur état.

PUBLICITE FONCIERE

Le présent acte sera publié au Troisième Bureau des Hypothèques de PARIS (75972) , 6, Rue de Paganini, conformément à la Loi du 10 juillet 1965 et aux dispositions légales relatives à la Publicité Foncière.

FRAIS

Tous les droits et frais occasionnés par le présent acte seront supportés par la Société des Trains Expositions.

ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution du présent acte et de ses suites, "LE COMPARANT" fait élection de domicile dans l'immeuble objet des présentes, pour chacun des copropriétaires, à défaut de notification faite par lui au Syndic, de son domicile réel ou d'une autre élection de domicile dans le ressort du Tribunal de Grande Instance de l'immeuble objet des présentes.

MENTION

Mention des présentes est consentie partout ou besoin sera.

MENTION LEGALE D'INFORMATION

L'office notarial dispose d'un traitement informatique pour l'accomplissement des activités notariales, notamment de formalités d'actes.

Pour la réalisation de la finalité précitée, vos données sont susceptibles d'être transférées à des tiers, notamment :

- les partenaires légalement habilités tels que les services de la publicité foncière de la DGFIP,
- les offices notariaux participant à l'acte,
- les établissements financiers concernés,
- les organismes de conseils spécialisés pour la gestion des activités notariales.

Pour les actes relatifs aux mutations d'immeubles à titre onéreux, en application du décret N°2013-803 du 3 septembre 2013, les informations relatives à l'acte, au bien qui en est l'objet, aux montants de la transaction, des taxes, frais et commissions seront transmises au Conseil supérieur du notariat ou à son délégataire pour être transcrites dans une base de données immobilières.

En vertu de la loi N°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les parties peuvent exercer leurs droits d'accès et de

rectification aux données les concernant auprès du Correspondant Informatique et Libertés désigné par l'office à : cil@notaires.fr.

ANNEXES

Les pièces annexées à l'acte sont revêtues d'une mention signée par le notaire.

DONT ACTE sur ONZE PAGES

FAIT en l'étude du notaire soussigné, les jour, mois et an ci-dessus.

Cet acte comprenant :

- Lettre(s) nulle(s) : 0
- Blanc(s) barré(s) : 0
- Ligne(s) entière(s) rayée(s) nulle(s) : 0
- Chiffre(s) nul(s) : 0
- Mot(s) nul(s) : 0
- Renvoi(s) : 0

Suit la signature.

Suit la teneur des annexes.

<

Ville de PARIS

9ème Arrondissement

92 Rue Saint-Lazare

PLANS

Modificatif au Règlement de Copropriété

Désignation des locaux d'après les signes apparents d'occupation

Ces plans sont issus d'un fichier informatique. Leur précision correspond à l'échelle référencée. Compte tenu de la libre accessibilité à ces données numériques, seul ce présent document daté et comportant la signature originale du Géomètre-Expert l'ayant établi est contractuel.

DOSSIER 40336/2003-3164

INDICE

DATE

OBSERVATION

PLAN 1

A

12/05/2004

Levor

ECHELLE 1/100

Cabinet **SERRAIN**

GEOMETRE-EXPERT

Société inscrite à l'Ordre des Géomètres-Experts n° 88-803

83 Avenue Philippe Auguste 75011 PARIS

Tél : 01.40.09.88.80 Fax : 01.40.09.88.99 E-mail : contact@serrain-geometre-expert.fr



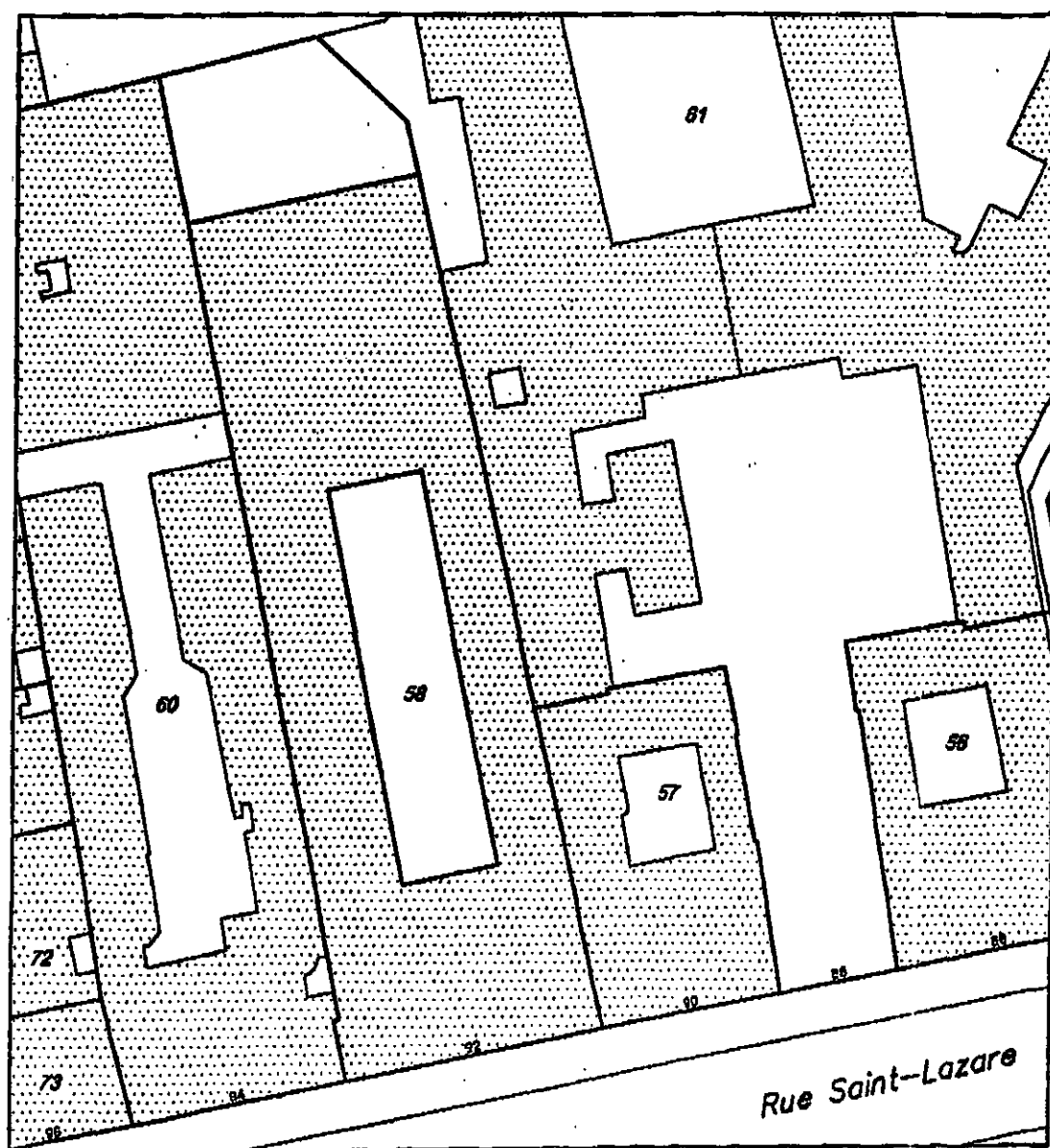
Ville de PARIS.

9ème Arrondissement

PLAN DE SITUATION

Echelle : 1/100

Section AK n° 58

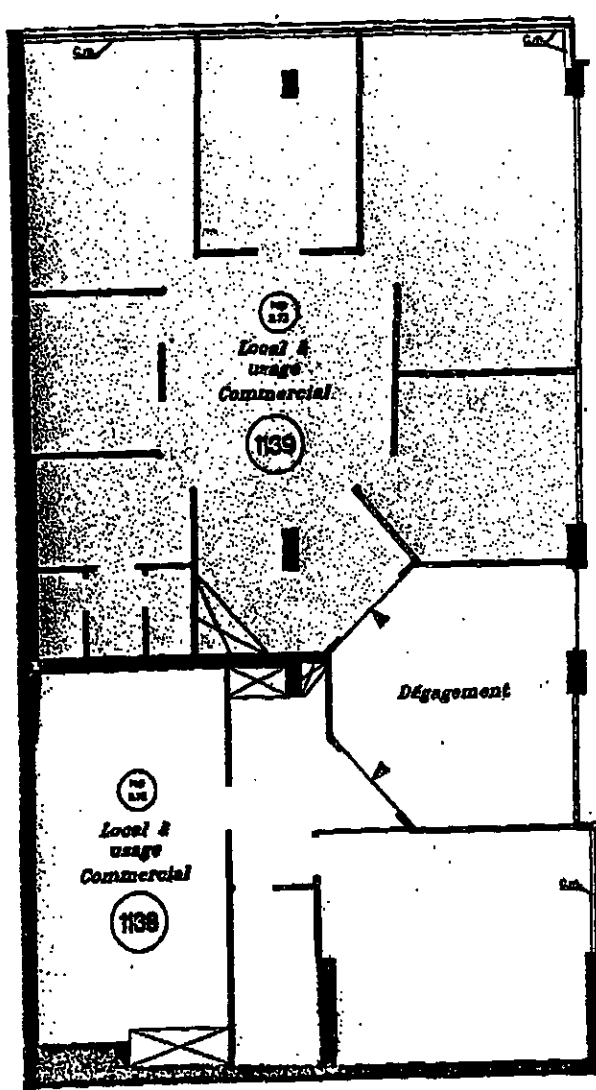


UNIVERSAL DESOLDATIVES

19/03/07 10:20 PG: 5

PREMIER SOUS-SOL BAS

Etat Ancien



Vers Rue Saint-Lazare

Note :
- C.m. : Contre-mur

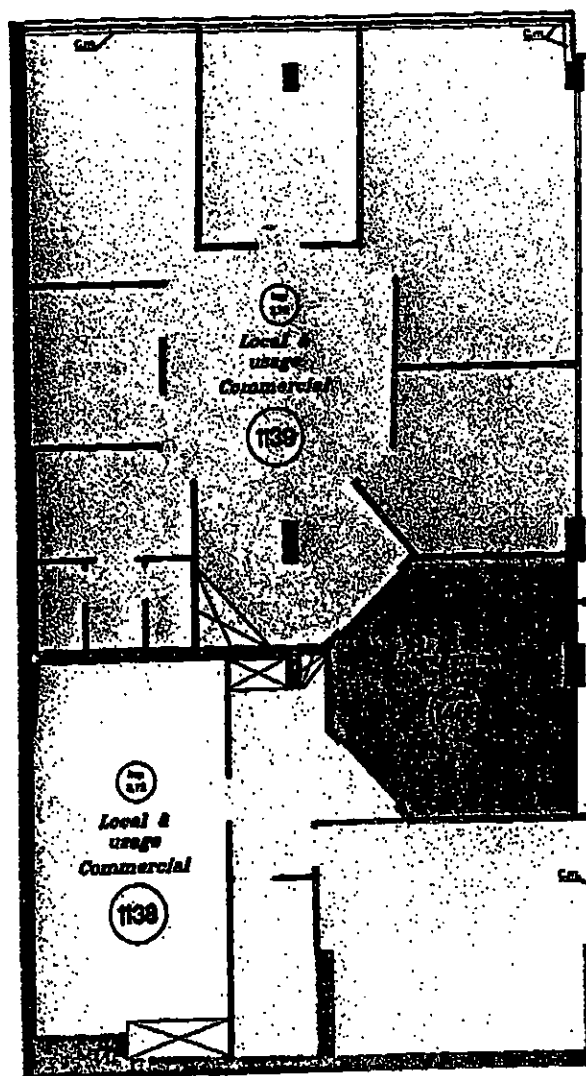
Cabinet SERRAIN
GEOMETRE-EXPERT
Tél : 01.40.09.69.90

PREMIER SOUS SOL BAS

DOSSIER ACCESSIBILITE-3154	INDIC	A
PLAN 1	DATE	12/03/2004
ECHELLE 1/100	MODIFICATION -	

PREMIER SOUS-SOL BAS

Etat Intermédiaire



Vers Rue Saint-Lazare

Notes :

- C.m. : Contre-mur

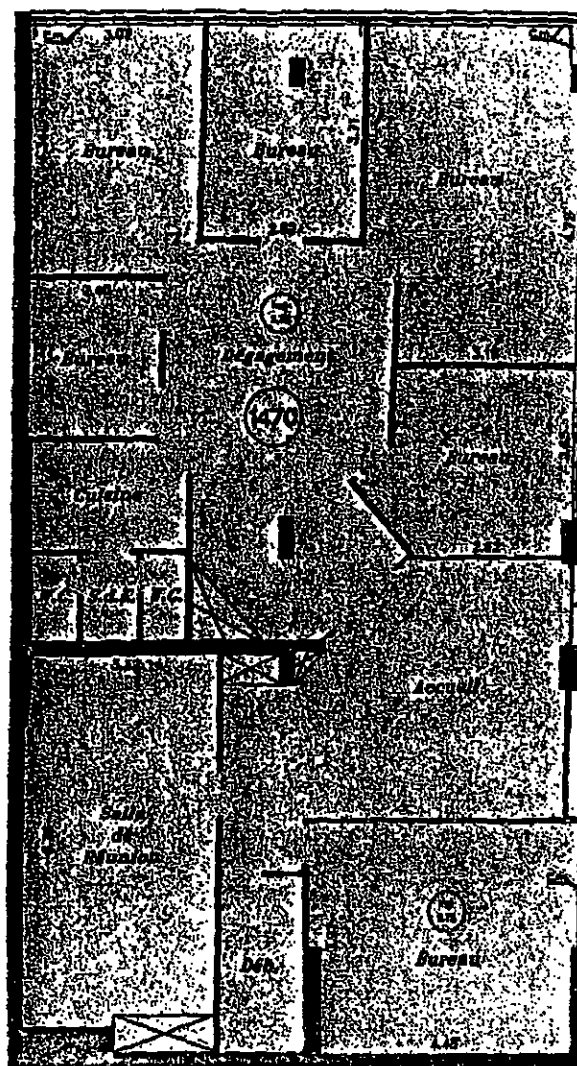
Cabinet **SERRAIN**
GEOMETRE-EXPERT
TM : 01.02.09.00

PREMIER SOUS SOL BAS

DOSSIER 403352005-0154	INSEPE	A
PLAN 1	DATE	12/03/2004
ECHELLE 1/100	MODIFICATION	

PREMIER SOUS-SOL BAS

Etat Nouveau



Galerie
Marchande

Vers Rue Saint-Lazare

Note :

- C.m. : Contre-mur

Cabinet SERRAIN
GEOMETRES-EXPERT
TM: 01.40.03.69.90

PREMIER SOUS SOL BAS

DOSSIER 40335/2003-5154	VERSION	A
PLAN 1	DATE	12/05/2004
ECHELLE 1/100	MODIFICATION:	

Cabinet SERRAIN

GÉOMÈTRE-EXPERT

Ville de PARIS
8ème Arrondissement

92 Rue Saint-Lazare

MODIFICATIF AU REGLEMENT DE COPROPRIETE

A. Tableau de concordance entre les états ancien, intermédiaire et nouveau.....	Page 1
B. Tableau des superficies des lots créés.....	Page 2
C. Etat descriptif de division Calcul des tantièmes généraux.....	Page 3
D. Tableau récapitulatif des lots (Conformément aux prescriptions de l'article 71 du décret du 14 Octobre 1955).....	Page 4
E. Tableau de répartition des charges générales.....	Page 5

Dossier 40335/2003-3164
Document PE1 indice A
12/05/2004

83 Avenue Philippe-Auguste 75011 Paris

Tél. : 01 40 09 69 90 • Fax : 01 40 09 69 99 • E-mail : cabinet@serrain-geometre-expert.fr



Cabinet SERRAIN SELARL • Société inscrite à l'Ordre des Géomètres-Experts sous le N° 98-803
Société d'Expertise Libérale à Responsabilité Limitée au capital de 200 000 Euros • R.C.S. 418 330 353 PARIS • SIRET : 418 330 353 00016 • NAF : 742C

**TABEAU DE CONCORDANCE
ENTRE LES ETATS ANCIEN, INTERMEDIAIRE ET NOUVEAU**

Etat ancien		Etat intermédiaire		Etat nouveau	
Lot	Quote-part des parties communes /100000	Lot	Quote-part des parties communes /100235	Lot	Quote-part des parties communes /100235
1138	701	1138	701		
1139	1296	1139	1296		
P.C.	Partie Commune	1469	235	1470	Réunion des lots n° 1138, 1139 & 1469 2232
	1997		2232		2232

1^{er} étage: 1138, 1139
ciment de 1138, 1139, 1469
2^e étage: 1470 - 17,3m³
Région de 1138, 1139, 1469
pour 2232 m²
région de 1138

MINISTRE DELOGEMENT

19/03/87 10:20 Pg:

TABLEAU DES SUPERFICIES DES LOTS CREES (*)

N° du lot	Etage	Superficie de plancher en m²	Superficie privative en m² (**)
1469	Premier Sous-sol Bas	17,3	17,3
1470	Premier Sous-sol Bas	165,0	164,9

(*) : Etabli au vu des plans, modificatif au règlement de copropriété référencés n° 1 indice A, datés du 12 Mai 2004, dressés après mesurage des locaux, désignés selon les signes apparents d'occupation et modifiés selon les indications du propriétaire ou de son représentant

(**) : Calculées conformément aux critères du décret 97-532 du 23 Mai 1997 portant définition de la superficie privative d'un lot de copropriété

ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION

(ETAT NOUVEAU)

/100235

Lot n° 1470

Escalier 7, au premier sous-sol bas, un local à usage commercial comprenant
un accueil, six bureaux, une salle de réunion, une cuisine, une salle d'eau,
deux W.C., un débarras, un dégagement,
Et les DEUX MILLE DEUX CENT TRENTE DEUX cent mille deux cent trente
cinquièmes des parties communes générales, ci

2232

TABEAU RECAPITULATIF
(Article 71 du décret du 14 octobre 1955)

Lot	Bat.	Esc.	Etage	Nature du lot	Quote-part /100235	Observations
1138	U	7	1er S/sol bas	Local n° 11 à usage commercial	701	Annulé pour former le lot n° 1470
1139	U	7	1er S/sol bas	Local n° 12 à usage commercial	1296	Annulé pour former le lot n° 1470
1469	U	7	1er S/sol bas	Dégagement	235	Issu des parties communes et annulé pour former le lot n° 1470
1470	U	7	1er S/sol bas	Local à usage commercial	2232	Réunion des lots n° 1138, 1139 & 1469

REPARTITION DES CHARGES GENERALES

Lot	Bat.	Esc.	Étage	Nature du lot	Quote-part /100235
1138	U	7	1er S/sol Bas	Local n° 11 à usage commercial	Supprimé
1139	U	7	1er S/sol Bas	Local n° 12 à usage commercial	Supprimé
1470	U	7	1er S/sol Bas	Local à usage commercial	2232

Le notaire soussigné certifie :

1°) que la présente copie délivrée sur 23 pages, est conforme à la minute et à la copie authentique, destinée à recevoir la mention de publication, et approuve aucun renvoi et aucun mot nul.

2°) Et que l'identité complète des parties susnommées dans le présent document, telle qu'elle est indiquée en tête à la suite de leur nom ou dénomination, lui a été régulièrement justifiée.

Fait à SAUZE VAUSSAIS (Deux-Sèvres), le 03 mars 2017.

